

4 FÉVRIER 1928 : EXPLOSION À NUNG-SENG (LAOS) DU *TRENTINIAN* des Messageries fluviales de Cochinchine

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Messag._fluv._Coch._1928-196x.pdf

Naufrage sur le Mékong
(*Les Annales coloniales*, 9 février 1928)

Un complément d'information nous est parvenu sur la douloureuse catastrophe dans laquelle M. René Bartholoni, ancien député de la Haute-Savoie ; M. Tafforin, chef du service de l'enseignement au Laos, et M. Yonnet, adjoint technique principal des travaux publics, et quarante indigènes annamites ou laotiens perdirent la vie.

Le *Trentinian* se trouvait en amont de Thakhek quand l'explosion d'une cargaison arrimée à bord se produisit. Fut-elle provoquée par l'imprudence d'un homme de l'équipage ou par l'inflammation spontanée des vapeurs d'essence ? C'est ce qu'établira sous peu l'enquête activement menée.

Au moment de l'explosion, M. Bartholoni se trouvait dans sa cabine avec M. Pujo, représentant de commerce. Tous deux furent projetés dans le fleuve. Mais tandis que M. Pujo se tirait indemne des flots, le corps de M. Bartholoni était entraîné par le rapide. [...]

De nombreux passagers blessés par l'explosion ont été conduits à l'hôpital d'Hanoï dont le capitaine de la chaloupe, M. Quillichini [*sic* : *Quilichini*], qui a dû être amputé d'une jambe.

M. Bosc représentera par intérim le gouverneur général aux obsèques.
(Par dépêche).

GOUACHE OU PASTEL
Le colonel Bernard
par L'Angély
(*Les Annales coloniales*, 14 février 1928)

La catastrophe du *De-Trentinian*, qui vient d'endeuiller l'Indochine et la France, met en vedette l'homme qui est à la fois l'âme et la vie et aussi la mort des Messageries fluviales de Cochinchine : le colonel Bernard. C'est une personnalité regrettamment connue dans les milieux coloniaux où il s'agite depuis quelques lustres — et sans beaucoup de lustre. Ce n'est pas d'hier que nous suivions dans ses évolutions ce phynancier colonial qui sait manœuvrer assez habilement au milieu des constitutions de sociétés, entre les parts de fondateur et les actions d'apport. Nous espérions, contre toute espérance, que sa débordante activité veillerait tout de même un peu sur les Messageries fluviales de Cochinchine, si néfastes au Sud indochinois, et c'est pourquoi nous ne disions rien. Nous avons eu tort, reconnaissons notre erreur.

Mais aujourd'hui, le scandale explose, entraînant la mort de braves gens entassés, pêle-mêle, sur un bateau qui transportait des passagers et du mazout. Voyez-vous l'*lle-de-France* amenant à la fois, de New-York au Havre, des milliers d'Américains vivant et dansant pendant une semaine au-dessus de centaines de gallons de pétrole. Le crime

ne serait pas plus grand. Souhaitons pour l'honneur de notre pays, pour le respect que nous devons à nos compatriotes d'Indochine, aux Annamites, aux Cambodgiens, aux Laotiens que le châtement ne soit pas moindre.

Au physique, tout petit, l'œil de vautour, la face glabre, le cheveu rare et clair, prolix et verbeux, le geste tranchant et sec, tel est le colonel Bernard. Il parle comme il écrit, inlassablement, mais la lassitude vient vite pour ceux qui essayent de l'écouter. Mandaté ou non, il est la terreur des réunions et des comités coloniaux, où il a toujours un discours à placer, car cet ancien officier est un véritable moulin à paroles, uniquement préoccupé de spéculations et non de la bonne marche des affaires qui lui ont été imprudemment confiées.

Voilà l'homme qui porte d'un cœur léger, sur ses épaules, la lourde responsabilité de la catastrophe de Takket [*sic* : *Thakhek*].

Ce scandale, qui est un véritable assassinat, nous connaissons trop l'administration indochinoise pour croire un seul instant qu'il soit étouffé.

L'opinion publique alertée attend anxieuse les résultats de l'enquête qui est certainement commencée, de l'instruction qui a dû être ouverte.

Que n'ai-je la plume vengeresse du grand frère qui s'illustra, il y a trente ans, dans une cause célèbre ; que n'ai-je le talent, la vigueur et la foi dans la justice des hommes du grand Bernard Lazare pour demander et les légitimes réparations dues aux familles des innocents assassinés et la tête du coupable !

NOIR SUR BLANC
Visions d'épouvante
par L'Angély
(*Les Annales coloniales*, 13 mars 1928)

Les journaux d'Indochine nous apportent seulement les premiers détails sur la catastrophe jusqu'à ce jour inégalée qui a endeuillé les coloniaux de France et d'Indochine et la grande famille de nos protégés indigènes.

Visions d'épouvante et d'horreur capables de tenter la plume d'un André de Lorde par la préparation du meurtre, par la volontaire négligence des Messageries fluviales de Cochinchine.

Nos lecteurs comprendront que nous ne reproduisons pas ici la douleur et l'indignation de l'unanimité de nos confrères de Cochinchine, les seuls encore à ce jour à nous apporter les premiers échos du sinistre.

Mais nos lecteurs ne nous comprendraient pas si nous omettions de citer l'information que publie notre confrère l'*Indochine* dans son dernier numéro ; elle est puisée aux meilleures sources : c'est un communiqué des Messageries fluviales de Cochinchine.

Les Messageries fluviales de Cochinchine procèdent, depuis le 15 février :

1° À la répartition gratuite aux actionnaires actuels de 25.000 actions nouvelles de 100 fr.

Cette répartition s'effectue, titre pour titre, contre remise du coupon n° 34 au siège de la Société Hale, 17, rue d'Astorg ;

2° À l'attribution des 12.500 parts bénéficiaires réservées aux actionnaires à raison d'une part bénéficiaire pour deux actions anciennes ; ces titres doivent rester à la souche pendant deux ans ; toutefois, les ayants droit peuvent, contre remise du coupon n° 35, se faire inscrire dès maintenant sur les registres de la Société, 5, rue d'Athènes.

Dieu soit loué ! Le *Trentinian* peut descendre avec ses cinquante victimes au fond du Mékong, le colonel Bernard, pilote habile sous les arcades de la Bourse, sait faire monter ses titres à des cours astronomiques et donner des primes à ses actionnaires.

Mais l'affaire commence seulement. Bernard Lazare, avec son inlassable énergie, a mis des années à chercher le triomphe de la justice et de la vérité, et il n'y avait pas de sang sur les mains des coupables : celles de son frère, le colonel, sont rouges de celui de cinquante malheureux dont le seul crime a été de lui faire confiance ! Ah ! confiance ! confiance ! que de crimes en une seule fois F. Bernard a commis en ton nom !

La vérité est en marche. La justice dans une affaire aussi tristement claire ne doit pas marcher *pede claudo*. L'instruction judiciaire est ouverte. Un jour viendra prochain où elle mettra la main au collet du coupable. Laissons-la opérer librement. Mais nous voudrions bien savoir quels sont les premiers résultats de l'enquête administrative que n'a pas manqué d'ouvrir au lendemain du désastre M. Monguillot, gouverneur général p. i. de l'Indochine, contre le colonel Bernard et les Messageries fluviales de Cochinchine.

Nous sommes persuadés que si l'honorable M. Léon Perrier ne recevait pas sous peu les premiers résultats de cette enquête, il ne tarderait pas à les réclamer.

Le phynancier Bernard se targue un peu partout de ses puissants appuis pour être au-dessus des lois et pour pouvoir assassiner impunément.

Son illustre frère Lazare, lui aussi, a rencontré, il y a trente ans, d'autres colonels Bernard. Sa loyauté, sa foi ardente dans le triomphe du droit lui ont permis de les vaincre.

L'opinion coloniale attend.

Dans ses nuits hallucinantes d'insomnie, le colonel doit voir le spectre justicier de Bernard Lazare lever sa dextre vengeresse contre sa face sinistre et lui dire :

« Bernard, malheur à toi qui édifies des sépulcres. »

NOIR SUR BLANC
DES NAUFRAGEURS
par l'Angély
(*Les Annales coloniales*, 21 février 1928)

Des tinettes, les sabots des « Fluviales », mais c'est leur faire beaucoup d'honneur. On vide et on nettoie généralement tous les réceptacles à ordures, tandis que les bateaux de nos flibustiers gardent et garderont éternellement leur infection.

Ces lignes étaient écrites naguère par un des malheureux usagers obligatoires des Fluviales au vieux polémiste Vigné d'Octon dont l'âge n'a pas abattu les ardeurs. Il reprend d'une plume vigoureuse quelques-uns des arguments contre la Compagnie des Messageries fluviales de l'Indochine.

Il y aurait un volume à publier. Nous en donnerons les chapitres les plus édifiants au jour le jour.

Pour l'heure, contentons-nous de constater qu'aucune dépêche d'Indochine ne nous annonce les premiers résultats de l'information judiciaire qui a dû être ouverte contre les criminels. Un silence de mort enveloppe la catastrophe du *Trentinian*. Une information publiée dans notre confrère l'Indochine d'hier 20 février annonce seulement qu'au lieu de garder l'argent pour indemniser les familles des victimes, on va se le partager joyeusement.

Les « Messageries fluviales de Cochinchine » ont dépassé le cours de 3.000 fr., la distribution des actions gratuites et des parts étant maintenant prochaine.

Plus on tue de monde, plus le titre monte, plus les bénéfices sont grands.

Seuls dans la nuit, privés de justice, les hululements des chacals de la Bourse annoncent le gai festin des bêtes de proie, sur les rares cadavres retrouvés devant le deuil des victimes.

Cela ne peut durer.

Répétons au colonel Bernard naufrageur la phrase vengeresse de son illustre frère Bernard Lazare :
La Vérité est en marche.

La catastrophe du *TRENTINIAN*
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 février 1928)

Un dépôt d'essence fait explosion. Le feu est à bord. Dix minutes après, le « Trentinian » sombre. Cela tiendrait un peu de l'invraisemblable, sans un facteur primordial, qui modifie et renforce la théorie d'une simple explosion d'essence.

Nous avons été témoins — maintes fois — de l'incendie d'une jonque par suite d'une explosion d'essence. La jonque qui devient, en quelques instants, un brasier ardent ne met pas moins de vingt minutes à couler.

Nous savons, d'autre part, que les effets explosifs d'une commotion quelconque ne se signalent pas par une sensation de haut en bas, mais de bas en haut. On ne comprend donc plus comment une coque en fer s'engloutit en dix minutes, alors qu'il faut un laps de temps double pour une jonque en bois [c'est que le bois résiste mieux au feu que le fer !].

Ceci a amené les experts qui enquêtent à Thakhek à l'hypothèse d'une explosion de matière détonante contenue dans la coque du vapeur, peut-être dans un colis.

Cette hypothèse paraît si vraisemblable que la Cie saïgonnaise de navigation et de transport, à la suite de cette douloureuse catastrophe, modifie actuellement la réglementation des transports des matières explosives telles que poudre, essence, dynamite, pétards, éther et carbure de calcium.

Cette modification a été notifiée aux chargeurs de la place. La catastrophe a été, en effet, si rapide qu'il faut en chercher la cause, disent les personnes averties, ailleurs que dans la seule combustion spontanée de l'essence déposée dans l'entrepont.

L'Opinion

N.D.L.R. — Nous ne sommes donc pas le seul à accepter sans réserves la trop prompt explication officielle. A propos, n'est-ce pas sur le *Trentinian* qu'eut lieu l'an dernier une explosion de chaudières ? Les permis de naviguer ne sont-ils pas donnés un peu à la légère, à Vientiane ?

En tout cas, une enquête s'impose, par des experts n'appartenant pas au Laos, où de trop puissantes influences sont intéressées au silence, ou au moins au demi-silence. Rappelons-nous comment, au Tonkin, fut déjà étouffée l'affaire de la catastrophe de la chaloupe *Dông-Loi* [Ng.-Huu-Thu dit Sen, armateur].

En tout cas, on admettra difficilement qu'une vieille petite chaloupe comme le *Trentinian*, qui transportait quatre passagers européens et 150 indigènes, c'est-à-dire son maximum de passagers, ait pu charger 4.500 kilos d'essence et nous serions heureux de savoir combien de dynamite.

Les touques d'essence, nous a-t-on dit, étaient chargées partie à l'avant et partie à l'arrière sur le spardeck : celles-ci n'ont pas sauté, et même pas toutes celles de l'avant.

NOIR SUR BLANC
L'affaire du « Trentinian »
par l'Angély
(*Les Annales coloniales*, 27 mars 1928)

C'est au compte-gouttes que les nouvelles nous arrivent de Cochinchine. L'émoi est considérable. *Saïgon Républicain*, *l'Opinion*, *la Presse indochinoise* déplorent les résultats de la catastrophe. Ce dernier écrit :

« Quand donc se décidera-t-on à réglementer le transport des matières réputées dangereuses ? Est-il admissible que des êtres humains soient embarqués comme un vil bétail dans des conditions telles que le moindre accident peut prendre les proportions d'une catastrophe? »

La *Presse indochinoise* ajoute :

Des renseignements que nous avons pu obtenir, il résulte que l'accident aurait été causé, non pas par les touques d'essence qui brûlent mais n'explorent pas, mais par la présence dans la cale de pétards chinois et pois fulminants.

Ceci concorderait assez bien avec les circonstances mêmes de la catastrophe qui s'est produite au moment précis où le vapeur accostait ; ainsi le choc aurait fait éclater un colis de pétards ou de détonateurs, insuffisamment protégé. Il est, en effet, invraisemblable qu'un incendie, même très violent, ait pu venir à bout en si peu de temps d'un bateau à coque métallique. De plus, si nous sommes bien renseignés, une déchirure de 20 centimètres existerait dans la coque que seule une explosion a pu produire.

Une enquête est en cours qui nous renseignera plus sûrement. De toutes façons, une réglementation sévère de ce genre de transport s'impose et ce serait un véritable crime que tarder un jour de plus pour la promulguer.

Le crime des Messageries fluviales de Cochinchine, c'est d'avoir attendu le funèbre avertissement de cinquante morts pour s'apercevoir du danger.

Devant le désastre, la Compagnie saïgonnaise de Navigation et de Transport avertit le public que les matières explosibles, dynamite, détonateurs, pétards, essence, éther, carbure de calcium, ne seront plus acceptés à bord de ses bateau-poste.

Saïgon Républicain nous disait le 7 février dernier que les enquêtes administrative et judiciaire se poursuivaient. Espérons que dans une affaire aussi douloureusement claire, les sanctions administratives et les jugements des tribunaux seront à la hauteur des responsabilités.

Un autre journal, rappelle la catastrophe dans laquelle périt, il y a une vingtaine d'années le général de Beylie. La compagnie homicide a, une fois de plus, enseveli dans les eaux du Mékong de bons Français qui travaillaient dans cette région lointaine du Laos pour la grandeur et la prospérité de notre pays.

« Des tinettes, les sabots des Messageries fluviales de Cochinchine », répètent, depuis des années, les malheureux qui sont obligés de s'en servir. Allons donc ! Vous êtes indulgents, messieurs les usagers, pas des tinettes, mais des cercueils dans lesquels le colonel Bernard immerge les vivants.

[L'explosion du *Trentinian*]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 avril 1928)

Légendes :

C'est ici que M. René Bartholoni gît dans les vases du Mékong, dans un site grandiose, près de la cathédrale où missionnaires et religieuses français prient pour lui, en face de ce massif calcaire de la Nam Patène, où il a si efficacement contribué à créer une des plus belles entreprises françaises de la colonie.

M. Drouot, commissaire du gouvernement pour la province de Cammon (vu de dos), est venu avec sa vedette automobile visiter l'épave.

L'épave, vue du fleuve. La rive siamoise du Mékong, avec, derrière les arbres, les flèches de la cathédrale de Nong Seng.

Au fur et à mesure que les cadavres sont ramenés de l'épave, ils sont étendus sur la berge. On a retiré plus de cinquante cadavres de voyageurs asiatiques, tant laotiens, surtout siamois, qu'annamites.

La foule des sauveteurs et des curieux sur la berge. A gauche : missionnaires français et fonctionnaires siamoises. Au fond : la cathédrale de Nung-Seng.

Le quatre février dernier, l'Indochine apprenait avec stupeur qu'un des plus vieux vapeurs du Mékong, le *Trentinian*, sur lequel il n'est pas un des Français habitant le Laos qui n'ait pris place une fois ou l'autre, venait de sauter le 3 au matin, avec la brutalité d'un navire torpillé, près de la rive siamoise, devant la cathédrale de Nung-Seng au moment de partir pour Vientiane. Trois Européens bien connus : M. Bartholoni, M. Yonnet et M. Tafforin, plusieurs passagers annamites et près de cinquante indigènes avaient trouvé la mort ; le capitaine, M. Quilichini, grièvement blessé, ne devait pas tarder à succomber.

La colonie française du Laos était durement frappée ; deux des plus anciens Laotiens et des plus aimés disparaissaient au moment de prendre dans ce pays, auquel ils avaient consacré la plus belle partie de leur vie, une retraite bien méritée.

M. Yonnet, ancien agent technique des Travaux Publics, revenait de France finir ses jours dans son cher vieux Laos.

M. Tafforin, directeur de l'Enseignement et qui avait fait une œuvre magnifique, débordant les limites de l'enseignement et s'étendant aux champs d'activité les plus variés, aurait suivi le même exemple, retenu ou rappelé au Laos par les liens de famille aussi bien que par ces liens si forts qui attachent un homme d'action aux lieux témoins de son activité. A une époque où le Laos, pauvre et délaissé, n'avait qu'une poignée de fonctionnaires et pour ainsi dire pas de techniciens, M. Tafforin a rendu à la collectivité comme aux individus les plus grands services, grâce à son esprit inventif et curieux, à ses connaissances pratiques infiniment variées, et à son inlassable dévouement.

Quant à M. Bartholoni, il disparaissait au moment où, ayant réussi une belle œuvre dans le domaine industriel, il se proposait de se consacrer au développement de ce Laos, vers lequel il se sentait de plus en plus attiré. Avec lui disparaissait un homme qui avait appris à apprécier l'œuvre laotienne de *l'Éveil économique* et qui se disposait à témoigner de la façon la plus efficace l'intérêt qu'il lui portait.

Nous ne saurions faire de lui un meilleur éloge que celui que nous empruntons à nos confrères et amis parisiens de *l'Indochine* (ancienne « Revue économique d'Extrême-Orient »).

C'est avec une douloureuse stupéfaction, dit *l'Indochine*, que nous avons appris la mort de M. René Bartholoni, ancien député de Haute-Savoie, président du Comité du Laos et de la Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine.

Nos lecteurs savent dans quelles circonstances tragiques, au cours de quel accident fortuit et stupide, M. Bartholoni trouva la mort. Quelle fatalité terrible voulu qu'il fût victime d'une catastrophe sur une ligne qui, en dépit de graves difficultés d'exploitation, n'a jamais eu, depuis près d'un demi-siècle qu'elle fonctionne, un accident sérieux.

René Bartholoni avait à peine 47 ans. Fils du financier bien connu, qui fut vice-président du conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans, il était appelé par ses goûts personnels, par sa conception rigide du devoir et par le culte qu'il vouait à sa patrie, à servir dans l'armée.

Entré à l'École de Saint-Cyr en 1901, il sortit dans la cavalerie, et la guerre le trouva lieutenant au 31^e dragons, dans la division de Lunéville. Blessé dès le début de la campagne, il fut promu capitaine et, sur sa demande, passa dans l'infanterie.

Jusqu'à la fin de la guerre, il servit au front et, à l'armistice, il commandait encore un bataillon d'infanterie.

La guerre finie, un combat se livra eu lui : son devoir était-il encore dans l'armée, et la grande œuvre de réorganisation du pays n'exigeait-elle pas le concours de toutes les intelligences, de tous les dévouements ? A ce moment, ses compatriotes de la Haute-Savoie vinrent lui demander de les représenter au Palais Bourbon. Sans hésiter, René Bartholoni sacrifia ses préférences personnelles et son idéal, et l'officier devint député.

Son élection fut triomphale. Au Palais-Bourbon, il se fit inscrire au groupe de l'Alliance démocratique, et il se consacra entièrement à l'exercice de son mandat. Pressentant l'importance croissante des problèmes économiques et leur rôle dans la politique mondiale, il se voua à l'étude des questions douanières, si délicates, si complexes, et qui sont au centre de tous les grands problèmes internationaux. Gardant la plus haute conception de son devoir, il servit au Palais-Bourbon comme dans l'armée ; dédaignant le panache et les interventions retentissantes, il accomplit une besogne un peu obscure, d'une technique difficile, mais éminemment utile.

C'est à cette époque qu'il commença de s'intéresser au Laos et que, avec son frère, M. Jean Bartholoni, et M. Émile Dupuy, il créa la Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine, dont il fut l'administrateur-délégué jusqu'en novembre dernier, date à laquelle il fut appelé à la présidence du conseil d'administration.

L'éternel jeu de bascule de la politique l'ayant rendu à la vie privée en 1924, M. Bartholoni se consacra au Laos. Après Pavie, il aura été le grand défenseur, le puissant animateur de cet immense territoire que la France a tant négligé.

Il crée le Comité du Laos dont il est nommé président, et il représente le Laos au Congrès de l'outillage colonial, au Congrès du commerce extérieur, au Congrès du régime douanier des Colonies, etc., etc. Avec une âme d'apôtre, il s'ingénie à faire connaître ce pays, grand comme la moitié de la France, et dont les richesses ignorées attendent les capitaux qui permettront de le mettre en œuvre.

Il était allé au Laos une première fois en 1924-1925, et il y était retourné le 17 décembre dernier.

Après avoir visité les mines de sa société, il montait à Vientiane voir le Résident Supérieur, M. Bosc, lorsque la chaloupe sur laquelle il avait pris place coula le 3 février.

Tous les Indochinois regretteront en Bartholoni non seulement le technicien habile, le financier loyal et prudent, mais aussi et surtout l'ami incomparable, le cœur excellent et la grande bonté, que dissimulait à peine une certaine raideur militaire qui, à un premier contact, pouvait passer pour de la sécheresse.

Nous présentons à M^{me} Bartholoni et à ses trois enfants les condoléances attristées des Indochinois et celles, plus particulières, de notre Revue, que René Bartholoni aimait et estimait.

ET LE COLONEL BERNARD ?
par L'Angély
(*Les Annales coloniales*, 18 août 1928)

Une instruction judiciaire a été ouverte en Indochine il y a six mois contre le colonel Bernard et les naufrageurs du *Trentinian*.

Patiemment, nous avons attendu les résultats de l'enquête.

Patiemment, nous avons espéré que la lumière se ferait, que la justice suivrait son cours, que les assassins seraient châtiés.

Le plus responsable d'entre eux, se targue de la protection de M. Monguillot, qui, depuis dix mois, assume l'intérim du gouvernement général de l'Indochine, pour échapper à la justice des hommes.

Le scandale doit cesser. Il est impossible que quarante personnes aient été brûlées et noyées par un service public subventionné sans qu'il y eût de suites.

Si l'assassinat sur le Mékong de M. Bartholoni, ancien député de la Haute-Savoie, n'est pas aussi sauvage que celui, à Cayenne, de M. Jean Galmot, ancien député de la Guyane, il est tout aussi odieux.

N.D.L.R. : L'assassinat suppose la préméditation, ce qui n'est manifestement pas le cas dans cet accident.

NOIR SUR BLANC
Du courage, Colonel !
par L'Angély
(*Les Annales coloniales*, 15 septembre 1928)

Au jour où M. Maurice Bokanowski, mort tragiquement, est remplacé, il me sera permis de souligner la différence qui existe entre le caractère de deux hommes que l'on pouvait rapprocher pour plus d'une raison.

M. Maurice Bokanowski, ministre de l'Air, est mort en combattant, victime des appareils dont il avait la garde et le soin pour la France.

Le colonel Bernard, chevalier de la triste figure, assume en Cochinchine de lourdes responsabilités. Il tue à rafiots que veux-tu les malheureux qui commettent l'imprudence folle de lui confier leur vie.

Après les assassinats du *Trentinian*, toujours impunis, et il faudra pourtant qu'un jour justice soit faite, le colonel Bernard pouvait, comme Bokanowski, avoir le beau geste, et dire : « On meurt sur mes infâmes chaloupes, mais moi je n'ai pas peur, je pars pour Saïgon et remonterai le Mékong ! »

Quelle naïveté :

Le colonel Bernard, fort de l'appui de M. Monguillot, gouverneur général p. i., qui a fait, aurait-il dit, étouffer l'affaire en vertu d'une solidarité d'école, qui n'a rien à voir avec la solidarité humaine, est resté tranquillement à Paris et, à défaut de manœuvres de bord, a fait de savantes manœuvres sous les colonnades de la Bourse à Paris pour faire monter les titres de ses deux Sociétés (les Messageries fluviales de Cochinchine et la Compagnie saïgonnaise de navigation et de transport), pendant qu'il faisait descendre au fond des eaux du Mékong une foule de braves gens.

Bernard Lazare peut être fier dans son tombeau de son coreligionnaire Bokanowski qui avait des défauts, mais savait les risques de son métier de ministre et les courait.

Je ne doute pas que la voix vengeresse du vigoureux polémiste hante les nuits du lieutenant-colonel, et il me semble l'entendre inlassablement répéter :

« Frère ! Embarque-toi avec [?] tes sabots.

Frère ! du courage ! Frère ! Frère ! il faut mourir ! »

COMMUNIQUÉS
(*Les Annales coloniales*, 17 décembre 1928)

On nous prie d'insérer :

Beau geste

Le colonel Bernard, en souvenir de la catastrophe du *Trentinian*, qui coûta la vie à tant d'innocents qui s'étaient confiés à lui, a décidé de demander aux conseils d'administration des Messageries fluviales et de leurs filiales d'affecter les bénéfices de l'exercice en cours à des œuvres d'assistance et de solidarité indigène d'Indochine qu'il a fondées.

Nul doute que sa généreuse initiative ne soit ratifiée unanimement.

Pourquoi pas ?
(*Les Annales coloniales*, 28 janvier 1929)

Les « Messageries fluviales de Cochinchine » ont obtenu l'autorisation d'élever le capital éventuellement de 10 à 20 millions. Cette perspective explique peut-être des négociations civiles en parts de fondateur, encore immobilisées à la souche.

Encore une occasion pour le chevalier de triste figure qu'est le colonel Bernard, d'opérer une bonne rafle de millions.

Qu'importe après cela que les familles de ses victimes, les morts du *Trentinian*, meurent dans la misère.

Y a-t-il une justice en Indochine ?
par L'Angély
(*Les Annales coloniales*, 16 avril 1929)

Les Annales coloniales s'honorent d'avoir dénoncé les premiers les méfaits du lieutenant-colonel Bernard, des Messageries Fluviales et de ses filiales.

Malgré les désirs d'escamotage du noyeur du Mékong, il y a des familles qui se plaignent et la justice est saisie.

Le *Saïgon Républicain* écrivait à la date du 2 mars dernier :

LE TRENTINIAN REVIENT SUR L'EAU (?)

Ce matin, devant le Tribunal correctionnel, M^e Blaquières ¹ a déclaré se porter partie civile au nom de trois rescapés du naufrage et demande une indemnité de 80.000 \$ à la Compagnie responsable.

Cette affaire passera sous peu devant le Tribunal correctionnel indigène.

P. S. : M^e Blaquières se tient à la disposition des personnes victimes de ce naufrage, et les prie de vouloir bien passer en son étude.

Hélas ! ce n'est que moralement ou, mieux, immoralement que le *Trentinian* revient sur l'eau. Car malheureusement, les victimes assassinées par le colonel Bernard ne ressusciteront pas. .

¹ Henri Blaquières (et non Blaquières)(Binh-Hoa, 1901-Pnom-Penh, 1975) : fils de Henri Gustave (professeur, directeur du *Courrier saïgonnais*, voyageur, syndic), franc-maçon.